

Dans le parc du Château d'Eu : Des frênes malades sont abattus, des arbres seront replantés

Le service des espaces verts de la ville d'Eu, en Seine-Maritime, mène un plan d'abattage d'arbres malades. Ils seront remplacés à l'automne par des arbres d'autres essences.



Les services techniques de Eu interviennent sur une superficie d'environ 4 700 m2. (@L'Informateur)

Par **Jérôme Buresi**

Publié le 22 Fév 21 à 18:04

Le service des espaces verts de la ville d'[Eu](#), en **Seine-Maritime**, procède depuis un peu plus d'un mois à l'abattage d'arbres malades. Ils se dressaient dans le [parc du Château](#), dans des parcelles proches du camping et de serres municipales.

« Cela s'appuie sur un plan de gestion mis en place il y a quelques années, avec les techniciens de l'Office national des forêts (ONF) », précise la municipalité dans son bulletin municipal de février 2021.

Un champignon à éradiquer

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous procédons à ces abattages. Le parc est un lieu ouvert au public. Il y a des risques de chutes de branches en raison de la maladie.

Pascal Gueguen

responsable du parc du Château et des espaces verts, au sein des services techniques de la ville d'Eu

Il s'agit essentiellement de **frênes**, avec quelques érables et hêtres.

Ils sont atteints de [chalarose](#), une maladie causée par un champignon.

Une maladie signalée en 2008 en France

Selon le ministère de l'agriculture, la chalarose du frêne est causée par le champignon *Chalara fraxinea*. Elle a été signalée pour la première fois en France en 2008 en Haute-Saône et fait ravage là où le frêne domine les autres essences. Le parasite serait originaire d'Asie et la maladie a émergé en Europe de l'Est dans les années 1990.

Pascal Gueguen, responsable du parc du Château et des espaces verts, au sein des services techniques de la ville d'Eu indique : « Il n'y a malheureusement pas de traitement pour cette maladie ».

Les services techniques eudois interviennent ainsi sur une superficie d'environ 4 700 m². « Ce sont des arbres qui ont environ 70 – 75 ans. Ce n'est pas la partie historique du parc ».

170 arbres replantés

Si pour l'instant ces parcelles vont rester nues, l'objectif est de replanter d'autres arbres, d'essences différentes.

« Nous allons replanter environ 170 arbres mais pendant l'automne.

Il s'agira d'essences locales, mellifères, plus résistantes au changement climatique et préservant la biodiversité », détaille le responsable du parc du château.

Bonjour aux chênes, acacias, châtaigniers, hêtres, tilleuls et noisetiers.

Sébastien Godeman, adjoint au maire de la ville d'Eu, en charge du cadre de vie, indique la volonté de la municipalité d'y associer les écoliers de la ville. ●

Des arbres malades abattus dans le parc du château d'Eu

L'espace de 4 700 mètres carrés dans le parc du château sera reboisé à l'automne prochain.



L'espace sera reboisé à l'automne prochain, avec des espèces plus résistantes aux changements climatiques.

Comme un trou dans la forêt... Depuis le début de l'année, les services techniques de la mairie d'[Eu](#) abattent des arbres sur une parcelle de 4 700 mètres carrés dans le parc du château. « C'est une zone composée à 90 % de frênes, le reste étant des érables et des hêtres. Les frênes sont atteints de la chalarose, une maladie qui porte le nom du *chalara*, un champignon qui attaque les frênes », explique Pascal Gueguen, le responsable des espaces verts.

Pas de traitement

Sur les souches des frênes malades, un cercle noirâtre est visible au milieu du bois, symptôme du pourrissement occasionné par la maladie. « Le champignon attaque les frênes par les feuilles, puis par le collet. Une fois à l'intérieur, il atteint la moelle de l'arbre. Malheureusement, il n'existe aucun traitement curatif ou préventif », déplore Pascal Gueguen.

Outre l'impossibilité de soigner les arbres, des questions de sécurité ont aussi conduit la municipalité à procéder à l'abattage. « Beaucoup de branches tombaient, et on les retrouvait dans les allées. En haute saison, le parc accueille beaucoup de promeneurs, on ne pouvait pas prendre le risque qu'il y ait un accident consécutif à une chute de branche ou de tronc. »

Alors que certains agents communaux s'occupent d'abattre les arbres, d'autres sont chargés de broyer les branchages. La matière broyée servira ensuite à pailler les massifs d'arbustes, « *ce qui permet de garder l'humidité autour des végétaux, de ralentir la poussée de certaines herbes, et de se transformer en engrais en se dégradant* ». Quant au bois récolté, il est vendu au personnel communal. « *Nous ne le vendons pas aux particuliers, pour ne pas faire de concurrence déloyale aux commerçants dont c'est le métier* », justifie le responsable des espaces verts.

Reboisement à l'automne

D'une trentaine de mètres de hauteur, les arbres abattus avaient été plantés après la Seconde Guerre mondiale. « *Depuis cette guerre, c'est la première coupe à blanc qui est effectuée. Cela signifie que l'on coupe tous les arbres de la parcelle, y compris les non malades, afin de pouvoir favoriser le reboisement* », détaille M. Gueguen.

La municipalité envisage de replanter des espèces résistantes aux changements climatiques, comme les chênes et les hêtres. « *Il y aura aussi des châtaigniers, des tilleuls, des acacias et des noisetiers, car des écoreuils peuplent le parc.* » Au total, 170 arbres seront replantés à l'automne prochain. Un projet auquel l'école Brocéliande sera associée.

Un parasite d'ampleur dans les forêts de l'Aisne et de l'Oise

Dans [une note du 15 février 2019](#), l'Office national des forêts (ONF) considérait la chalarose du frêne et les scolytes (qui affectent les épicéas) comme des « *attaques parasitaires d'ampleur* » dans les forêts de l'Aisne et de l'Oise.

En ce qui concerne la chalarose, l'ONF a établi qu'elle attaquait 1 786 hectares de forêts dans l'Aisne, et 573 hectares dans l'Oise, [notamment dans la forêt de Compiègne](#) (253 hectares concernés). « *Si la disparition des peuplements de frênes est annoncée à moyen terme (10 ans) dans les départements où il est très présent, les études en cours estiment entre 1 % à 3 % les frênes naturellement résistants, ce qui permettra peut-être le maintien de l'espèce, voire une souche pour reconstituer un jour des forêts de frênes* », précise l'office.

Ne comportant pas de frênes, la forêt indivisée d'Eu n'est pas concernée par ce parasite.